

*des Princes &c. Decemb, 1727. 41*

*nal du futur Concile œcumenique, les griefs de nôtre jugement, & les erreurs de nos adversaires, qui sont la cause & le fondement de nôtre condamnation; & cela aux termes & clauses de nôtre dit Acte d'Appel; renouvelant, en tant que besoin est, tous nos Actes précédens. Declarant en présence de Dieu & des hommes que n'ayant personne avec nous qui sache ce qui est nécessaire pour valider des Actes, si le present manque en quelque chose, Nous demandons la protection des Loix pour le faire valoir. Fait à Ambrun le 21. Septembre 1727. Signé, JEAN, Evêque de Senes.*

Voilà ce qui a paru de plus intéressant dans cette importante cause. Nous finirons cet Article par un Bief du Pape Benoît XIII., écrit de sa propre main à l'Archevêque d'Ambrun à l'occasion du Concile.

VENERABLE FRERE, Salut, &c.

**J**E vous ai temoigné dans mes deux précédentes Lettres, combien mon cœur a été penetré de consolation quand j'ai appris avec quel zèle vous aviez rétabli l'usage des Conciles Provinciaux dans ce Royaume très-religieux.

Aujourd'hui en repondant à vôtre Lettre du 26. du mois dernier, je renouvelle les preuves de l'estime que j'ai toujours eu pour vôtre merite personnel, & de la joye que j'ai de vous voir occupé à une œuvre si sainte & si nécessaire.

De nôtre part, soyez assuré de toute l'étendue de nôtre protection, & on peut Nous en croire, car vous sçavez que Nous avons Nous même convoqué & heureusement terminé deux Conciles, lorsque Nous n'étions encore que simple Archevêque à Benevent.

Nous